

CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL MEDICO-TECHNIQUE

SESSION 2008

REDACTION D'UN RAPPORT ETABLI A PARTIR D'UN DOSSIER PORTANT SUR UNE SITUATION EN RELATION AVEC LES MISSIONS DU CADRE D'EMPLOIS CONCERNE ET NOTAMMENT LA DEONTOLOGIE DE LA PROFESSION

Durée : 3h00
Coefficient : 1

Spécialité TECHNICIEN DE LABORATOIRE

Vous êtes assistant médico-technique dans le laboratoire d'analyses du département de X. Le responsable du laboratoire vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, un rapport sur les modes de gestion des déchets générés par un laboratoire, en précisant notamment le contexte réglementaire.

Document 1 : DTQD - Déchets Toxiques en Quantité Dispersée - Chambre de commerce et d'industrie de Paris - 2 pages

Document 2 : Décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets (extraits) - 5 pages

Document 3 : Les différentes catégories de déchets - www.environnement.ccip.fr - Chambre de commerce et d'industrie de Paris - 2 pages

Document 4 : Les obligations et responsabilités du producteur de déchets - www.environnement.ccip.fr - Chambre de commerce et d'industrie de Paris - 4 pages

Document 5 : Organiser la gestion des déchets - www.environnement.ccip.fr - Chambre de commerce et d'industrie de Paris - 4 pages

Document 6 : Les déchets d'activités de soins - www.environnement.ccip.fr - Chambre de commerce et d'industrie de Paris - 5 pages

Ce dossier contient 23 pages, y compris celle-ci.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

- ↪ **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.**
- ↪ **Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.**
- ↪ **Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.**

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.